



Le Commerce du Bois... pour une information fiable, honnête et loyale

Devant les informations parfois ambiguës, voire douteuses, utilisées par certains opérateurs sur le marché du Négoce Bois, Le Commerce du Bois a décidé de réagir et de mettre en garde ses adhérents ainsi que l'ensemble des acteurs professionnels concernés sur les risques encourus.

La recherche de solutions économiques ne justifie pas les pratiques rencontrées actuellement, dont certaines peuvent s'avérer lourdes de conséquences.

A titre d'exemple, sur le segment des terrasses bois, il est indispensable de rappeler que les lambourdes constituent un élément structurel de l'ouvrage et, qu'à ce titre, elles doivent obligatoirement être soumises au marquage CE.

A ce sujet, Le Commerce du Bois tient à rappeler les risques encourus en cas d'absence de marquage CE par les distributeurs (ou les installateurs) qui vendent ou utilisent les lambourdes :

- **Risque d'infraction constatée** par la DGCCRF pour non conformité à la norme, assortie d'une pénalité très élevée ;
- **En cas de sinistre**, dans l'hypothèse d'un bris de l'ouvrage, la responsabilité civile du Négociant et/ou de l'installateur sera engagée dans le cadre d'une procédure pénale lors d'un accident corporel ;
- **Suspension de la responsabilité des Assureurs** qui, en cas de litige, mandateront un expert pour vérifier la conformité des éléments de l'ouvrage.

La plus grande vigilance s'impose donc pour tout achat, vente et mise en œuvre de lambourdes qui doivent obligatoirement bénéficier du marquage CE.

Le Commerce du Bois attire également l'attention des professionnels sur diverses présentations des informations qui doivent être parfaitement clarifiées.

Ainsi, en ce qui concerne les produits rabotés, tels que le Douglas, essence naturellement de classe 3, sans aubier, il est impératif de recommander le traitement si l'essence vendue comporte de l'aubier.

Autre danger à éviter, la dénomination abusive de « Bardage » pour des profils de lames ne respectant pas les DTU en termes d'éclatement, de mode de fixation...

Enfin, toujours dans le cadre d'une information claire et précise (obligation de tout professionnel qu'il soit industriel, négociant ou entrepreneur/artisans), il est indispensable que les classes d'emplois des produits apparaissent précisément



Société Untel, BP 21, F-1050
06

EN 14915

**Lames de lambris et bardages en bois
massif résineux avec rainures et languettes
de 1500 mm x 150 mm x 9 mm**

Destination :	Usage intérieur
Masse volumique et épaisseur	390, 9 / 5
Réaction au feu	D-s1, d0
Perméabilité à la vapeur d'eau	NPD
Conductivité thermique	0,04 W/m K
Absorption acoustique	NPD
Durabilité biologique	Classe 3

doc. Le Commerce du Bois

dans les documents commerciaux. A titre d'exemple, un pin de classe 4 selon la norme technique belge (agrément technique ATG pour les producteurs belges) ne correspond pas à la classe 4 de la norme française (NF B50 105-3) qui s'appuie sur des valeurs critiques définies pour le produit par la marque CTB-P+.

Une précision d'importance si l'on considère que le traitement de la classe 4.1 belge prévoit 11 kg de produit au m³, alors qu'en France la norme prévoit 15 kg/m³ pour la classe 4.

Depuis son origine, Le Commerce du Bois et ses 160 adhérents*, animés d'une vision d'un commerce juste et équilibré du matériau bois, prônent la transparence de l'information, base de l'engagement essentiel d'une politique d'achat et de vente responsable et de respect des règles du Commerce.

* Liste accessible sur le site Le Commerce du Bois.

Pour toute information complémentaire, s'adresser à :

Le Commerce du Bois

6, avenue de Saint-Mandé - 75012 Paris
Tél 01 44 75 58 58 - Fax 01 44 75 54 00
Courriel : eric.boilley@lecommercedubois.fr

www.lecommercedubois.fr